

Séjour de mobilité OUT

Fiche info 7

Double diplôme Fribourg / Paris

14 mai 2020

”

Das Austauschprogramm Paris II ist eine hervorragende Möglichkeit eine andere (Rechts-)Kultur und Mentalität kennenzulernen und zugleich seine Französischkenntnisse zu perfektionieren – und dies alles in einer in jeder Hinsicht tollen Stadt.

Patrick, Paris

”

Introduction :

Les étudiants et étudiantes qui suivent leurs études en application de l'accord Paris II – Fribourg, obtiennent simultanément, à la fin de leurs études, le Master of Law en droit suisse de l'Université de Fribourg et le master en droit français de l'Université Panthéon-Assas (Paris II).

Ce programme particulièrement exigeant impose **un rythme et une rigueur de travail soutenus**. L'expérience enseigne qu'il y a souvent des difficultés académiques, administratives, éventuellement linguistiques, auxquelles les étudiants et étudiantes sont confrontés dès le départ, ainsi que tout au long des études. Toutefois, lorsque ces écueils sont surmontés, le programme Fribourg / Paris II représente une chance extraordinaire, pour **un enrichissement intellectuel et personnel**. De nombreux étudiants et étudiantes de Fribourg et de Paris ont profité de cette opportunité et ont ainsi pu trouver des places de choix dans la suite de leur carrière professionnelle.

Programme :

Option a) 2 premières années à Paris, dernières années (3 ans) à Fribourg

Option b) 2 premières années à Fribourg, dernières années (3 ans) à Paris

L'une des particularités des études selon l'Accord Paris II – Fribourg, quel que soit l'ordre d'études choisi, est la rédaction finale d'un « **mémoire de droit comparé (suisse – français)** », par les étudiants et étudiantes de Fribourg et de Paris à l'issue de la 2^e tranche d'études de 3 ans.

Comment s'inscrire (lorsque l'étudiant / l'étudiante est immatriculé à Fribourg)?

Inscription en ligne, via le portail étudiant MyUnifr.

Le dossier de candidature se compose de :

- formule de candidature
- CV avec photo
- lettre de motivation
- *pour l'option a)* des notes de la maturité et/ou de l'année précédant la maturité (la moyenne des notes ne doit pas être inférieure à 4,5)
- *pour l'option b)* les notes de IUR I (la note moyenne ne doit pas être inférieure à 4,5) ou / et éventuellement IUR II

En plus de l'inscription en ligne, les étudiants et étudiantes sont priés d'envoyer ou de déposer le dossier de candidature **en quatre exemplaires** (un original et trois copies) au Bureau Erasmus et des relations internationales de la Faculté de droit, 20 avenue de l'Europe, 1700 Fribourg.

Sélection: par la Commission Paris II, sur la base du dossier d'inscription et d'un entretien avec chaque candidat et candidate.

Inscription définitive :

Dès que l'étudiant ou l'étudiante reçoit la confirmation qu'une place lui est attribuée, il reçoit la formule d'inscription définitive par laquelle il ou elle confirme accepter la place qui lui a été attribuée.

Règlement: Règlement du 29 janvier 2007 relatif au double diplôme de bachelor et de master Fribourg / Paris II

Site Internet :

<https://www3.unifr.ch/ius/fr/etudes/mobilite/mobout/doublediplcoord/fribourgparis.html> .

Immatriculation et taxes d'études

Les étudiants et étudiantes immatriculés à Fribourg paient leurs taxes d'études à Fribourg pendant toute la durée de leurs études, y compris pendant la période des études à Paris. Ils sont dispensés de payer les taxes d'études à Paris. Avant le début de chaque semestre ils devront régler les taxes d'études, tel que le prévoit la procédure de Fribourg.

Les étudiants et étudiantes immatriculés à Paris paient leurs taxes d'études à Paris pendant toute la durée de leurs études, y compris pendant la période des études à Fribourg. Ils sont dispensés des taxes d'études à Fribourg. En revanche, ils devront régler les taxes d'examen à Fribourg. Avant le début de chaque année académique ils devront également renouveler leur inscription administrative à Paris, tel que le prévoit la procédure de Paris.

Le calendrier académique

L'année académique à Fribourg débute à la mi-septembre.

La participation aux épreuves de la session de rattrapage de septembre ne constitue pas un empêchement impératif à la continuation des études dans le programme de double diplôme. Toutefois, il reste de la responsabilité de chaque étudiant et de chaque étudiante de vérifier la compatibilité du calendrier académique de Fribourg avec celui du programme de l'Université de Paris II, sachant que nous attendons de nos étudiants et étudiantes qu'ils suivent les cours dans l'université d'accueil dès le premier jour et qu'ils participent également aux séances d'information et à la semaine de préparation, précédant le début des cours.

Lorsque les examens sont passés à la session de rattrapage de septembre, les étudiants et étudiantes qui doivent se rendre ensuite à Paris préparent simultanément leur séjour et leurs examens; cela implique notamment qu'ils auront résilié leur contrat de bail à Fribourg, qu'ils auront conclu un nouveau contrat de bail à Paris, qu'ils auront peut-être déjà acheté un billet de train ou d'avion à l'avance. Un échec aux épreuves de la session d'automne conduit à l'annulation du séjour, et entraîne donc des difficultés administratives et une perte financière.

Calendrier académique : <http://www.unifr.ch/apps/calacad/fr/>

La première partie des études à Fribourg :

Les étudiants et étudiantes de Fribourg qui souhaitent terminer leurs études à Paris pourront déposer leur candidature en début de 2ème année (octobre), après avoir réussi le bloc d'examen IUR I. Les étudiants et étudiantes qui effectuent leurs deux premières années d'études à Fribourg suivent le cursus ordinaire des deux premières années. Ils ont la possibilité de suivre des cours et de passer des examens en français et / ou en allemand. En plus des cours, ainsi que le prévoit le nouveau règlement entré en vigueur en 2007 / 2008, ils devront rendre deux travaux écrits, dont le travail propédeutique à réaliser dans le cadre du cours d' « Introduction technique au droit ». Le second travail de proséminaire ne peut pas être remplacé par un rapport de stage. Ces deux travaux devront être terminés avant le départ pour Paris. Les étudiants et étudiantes dont la candidature a été retenue ne pourront partir à Paris qu'à la condition expresse que le bloc d'examen IUR II soit réussi.

Horaire des cours : <https://www3.unifr.ch/ius/fr/etudes/coursexamens/cours/>

La seconde partie des études à Fribourg :

- Les étudiants et étudiantes qui souhaitent terminer leurs études à Fribourg (début des études à Paris II) pourront déposer leur candidature au début de la dernière année de collège (octobre).
Les étudiants et étudiantes qui ont déjà entamé leur première année d'études en Faculté de droit peuvent également déposer leur candidature pour effectuer la première partie de leurs études à Paris. La première année à Fribourg ne pourra alors pas faire l'objet d'une reconnaissance à Paris et ils devront reprendre les études en première année à Paris.
- Les étudiants et étudiantes qui effectuent la seconde partie de leurs études à Fribourg suivent le cursus ordinaire de la dernière année de bachelor (IUR III) et le programme intégral de master (trois semestres au minimum). Ils ont la possibilité de suivre des cours et de passer des examens en français et / ou en allemand.
En plus des épreuves du IUR III, ils devront réussir l'épreuve du « Droit international public / droit européen ». En revanche, ils n'auront pas l'obligation de rédiger un travail écrit en 3ème année (à moins qu'ils ne veulent obtenir l'une et / ou l'autre des mentions).
- L'acceptation de la candidature des bacheliers et bachelières pour le programme de double diplôme est subordonnée à l'acceptation de la demande d'admission à l'Université de Fribourg.
- Il est néanmoins recommandé aux étudiants et étudiantes de rédiger soit un travail de proséminaire (3 ECTS) ou un travail de séminaire (5 ECTS) afin de s'exercer dans le domaine de la recherche et de la rédaction juridique. Le travail de proséminaire sera validé pour le Bachelor of Law dans le cadre d'une mention, le travail de séminaire pour le Master of Law en tant que crédits spéciaux.

Horaire des cours : <https://www3.unifr.ch/ius/fr/etudes/coursexamens/cours/>

Les mentions :

Au niveau du Bachelor of Law

Les étudiants et étudiantes qui débutent ou terminent leurs études à Fribourg ont la possibilité d'ajouter, dans le cadre des études de bachelor, les mentions suivantes :

- Mention droit européen
- Mention bilingue
- Mention droit des religions

Il est possible de cumuler plusieurs mentions. Les étudiants et étudiantes du double diplôme, le cas échéant, doivent remplir les conditions pour obtenir la ou les mentions choisies pendant la période d'études à Fribourg.

Informations complémentaires: <https://www3.unifr.ch/ius/fr/etudes/ba/bacheloroflaw/mentba/>

Au niveau du Master of Law

Seuls les étudiants et étudiantes qui terminent leurs études à Fribourg ont la possibilité d'ajouter, dans le cadre des études de master, les mentions suivantes :

- Mention bilingue
- Mention droit européen
- Mention droit des religions

Informations complémentaires :

<https://www3.unifr.ch/ius/fr/etudes/ma/masteroflaw/mentionsmaster/>

Le mémoire de droit comparé :

Les étudiants et étudiantes qui effectuent leurs études selon le programme de double diplôme terminent leurs études - quel que soit l'ordre d'études choisi et l'université dans laquelle ils sont immatriculés - par la rédaction d'un mémoire de droit comparé (droit suisse / droit français).

Ce mémoire est distinct du travail de master demandé pour l'obtention du Master of Law de l'Université de Fribourg et s'y ajoute. Il constitue le travail du dernier semestre d'études.

Le mémoire est un ouvrage scientifique comprenant au minimum 120'000 et au maximum 200'000 signes (espaces compris). L'appareil critique n'est pas compris dans ce nombre. Il porte sur une analyse comparative d'un thème imposé par un jury bipartite (Paris – Fribourg), qui apprécie le travail et le note lors d'une soutenance publique, tenue alternativement à Fribourg et à Paris. Le thème est choisi par l'étudiant ou l'étudiante dans une liste de thèmes différents portant sur plusieurs domaines du droit positif.

Le mémoire de droit comparé doit être rendu au plus tard un mois avant la date fixée pour la soutenance. Seuls sont invités à défendre leur mémoire de droit comparé les étudiants et étudiantes dont le travail a été jugé suffisant lors d'une lecture préalable par le « professeur tuteur » ayant supervisé le travail. L'invitation à la soutenance ne préjuge toutefois pas encore l'acceptation finale du travail.

Les études à Paris :

Les étudiants et étudiantes qui souhaitent débiter leurs études à Paris suivront le programme suivant :

- **Licence 1re année Droits français et suisse** : programme parcours classique de L1 droit mention droit.
- **Licence 2e année Droits français et suisse** (à l'Université Panthéon-Assas) : programme parcours classique de L2 droit mention droit

Les étudiantes qui termineront leurs études à Paris suivront le programme suivant :

- **Licence 3e année Droits français et suisse** (à Paris II) : programme parcours classique de L3 droit mention droit
- **Master 1 Droits français et suisse**
L'étudiant suit les enseignements de la mention du Master 1 de son choix mention : Droit des affaires, Carrières judiciaires et sciences criminelles, Droit social, Droit notarial, Droit privé, Droit public, Droit européen, Droit international
- **Master 2 Droits français et suisse**
Ils et elles auront le choix entre Master 2 droit privé général (finalité recherche) ou Master 2 droit des affaires (finalité recherche)

Informations détaillées concernant les études à Paris :

<https://www.u-paris2.fr/fr/formations/offre-de-formation/masters-2-en-droit/double-master-2-en-droits-francais-et-suisse> .

Les diplômes octroyés :

Pour les étudiants et étudiantes qui débutent leurs études à Fribourg, les diplômes octroyés sont les suivants.

- A l'issue de la 3ème année et de la réussite des examens à Paris II, ils obtiennent le diplôme de « Licence » de l'Université de Paris II et, simultanément, le diplôme de Bachelor of Law de l'Université de Fribourg ;

Les étudiants et étudiantes du programme « Double diplôme de bachelor et de master Fribourg / Paris II » accèdent automatiquement au degré M2, en vue de l'obtention de leur diplôme de Master à Paris II.

- A la suite de la réussite des examens de M2, ainsi que du mémoire de droit comparé, les étudiants et étudiantes obtiennent simultanément le Master en droit de l'Université de Paris II et le Master of Law de l'Université de Fribourg.

Pour les étudiants et étudiantes qui débutent leurs études à Paris II, les diplômes octroyés sont les suivants.

- A l'issue de la troisième année et de la réussite des examens IUR III à Fribourg, ils obtiennent le diplôme de Bachelor of Law de l'Université de Fribourg et simultanément le diplôme de « Licence » de l'Université de Paris II.
- A la suite de la réussite des examens et conditions pour l'obtention du Master of Law à Fribourg, ainsi que du mémoire de droit comparé, les étudiants et étudiantes obtiennent simultanément le Master of Law de l'Université de Fribourg et le Master en droit de l'Université de Paris II.

Perspectives professionnelles :

La particularité de cette formation tient au fait que les étudiant.e.s acquièrent une **vraie maîtrise des deux régimes juridiques** (suisse et français). En intégrant le *cursus ordinaire* de chaque institution, les participant.e.s au programme de double diplôme Fribourg / Paris II Panthéon-Assas doivent **développer une faculté d'adaptation** pour comprendre le nouvel environnement juridique et culturel dans lequel ils évoluent. Cela leur permet non seulement d'appréhender un second régime juridique, mais aussi de mieux comprendre le premier régime juridique, puisque le principe-même de cette formation fait qu'ils et elles établissent **constamment des parallèles entre les deux ordres juridiques**. Leur réflexion comparative constante leur permet ainsi de **saisir plus en profondeur les particularités des deux systèmes**. L'expérience montre que les étudiant.e.s peuvent alors très rapidement se mettre à niveau dans les systèmes juridiques respectifs, et souvent de manière beaucoup plus pertinente que les étudiant.e.s n'ayant pas suivi ce programme.

Ce programme requiert des étudiants et étudiante un très grand **engagement** et le développement de **compétences sociales** dans l'accomplissement de leurs études. Ces compétences sont elles aussi très importantes dans le monde professionnel. Les divers employeurs apprécient ainsi **les nombreuses compétences supplémentaires** développées au cours de ce programme.

C'est pour cette raison que les employeurs de nos diplômés sont souvent très enthousiastes des **grandes capacités acquises et développées** au cours de leurs études par les étudiant.e.s du programme. D'ailleurs, de très nombreux *alumni* et *alumnae* du programme se retrouvent aujourd'hui dans des postes très en vue, que ce soit dans des études de renom, nationales

ou internationales, que ce soit au sein d'administrations publiques ou d'entreprises privées internationales ou nationales.

Par une formation extraordinaire, vous pourrez aussi atteindre des perspectives professionnelles extraordinaires. La formation acquise au sein du programme de double diplôme Fribourg/Paris II Panthéon-Assas ouvre ainsi de très nombreuses perspectives professionnelles passionnantes.

L'Association franco-suisse de Paris II :

Créée en mars 2006, l'Association franco-suisse de Paris II (AFSParis II) vise à réunir les étudiants et étudiantes de l'Université Panthéon-Assas (Paris II) ayant un lien avec la Suisse dans le cadre de leurs études, en particulier ceux participant ou ayant participé au cursus d'études intégrées Université Panthéon-Assas – Université de Fribourg. Elle assure un encadrement général à ses membres.

Adresse e-mail : associationparis2fribourg@gmail.com

Contacts :

Carine Puigrenier

Université Panthéon-Assas

Service de l'Action Internationale
Bureau des Programmes d'Echange
12, Place du Panthéon
75005 PARIS
Tél : +33 (0) 1 44 41 55 59
Fax : +33 (0) 1 44 41 56 86

Horaires d'ouverture :

Lundi, mardi, jeudi : de 9h30 à 11h30 et de 14h à 16h30
Mercredi et vendredi : de 14h à 16h30

Ingrid Kramer

Coordinatrice administrative

Université de Fribourg / Universität Freiburg

Bureau Erasmus et des relations internationales
Faculté de droit / Rechtswissenschaftliche Fakultät
Av. de l'Europe 20
1700 Fribourg
Suisse / Schweiz
Tel. + 41 (0)26 300 81 12
E-mail: droit-erasmus@unifr.ch
Bureau / Büro : MIS 4060

Heures de réception pendant le semestre /

Sprechstunde während dem Semester

Lundi / Montag / Monday : 11.00 – 13.00

Mercredi / Mittwoch / Wednesday: 12.00 – 14.00

Hors semestre : sur rendez-vous / Ausserhalb des Semesters : nach Vereinbarung

Présence / Präsenzzeiten : Lundi à vendredi / Montag bis Freitag